



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1878

Approbation et autorisation de signer la convention d'occupation temporaire à titre gratuit établie entre la Ville de Lyon et les associations Amicale des parents d'élèves de l'école Michel Servet et Quartier vitalité relative à la gestion du jardin partagé situé au sein de l'école maternelle Michel Servet, située 6, rue Alsace Lorraine à Lyon 1er

Direction de l'Education

Rapporteur : Mme LEGER Stéphanie

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 18 JUILLET 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme POPOFF Sophia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1878 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE A TITRE GRATUIT ETABLIE ENTRE LA VILLE DE LYON ET LES ASSOCIATIONS AMICALE DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE MICHEL SERVET ET QUARTIER VITALITE RELATIVE A LA GESTION DU JARDIN PARTAGE SITUE AU SEIN DE L'ECOLE MATERNELLE MICHEL SERVET, SITUEE 6, RUE ALSACE LORRAINE A LYON 1ER (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Amicale des parents d'élèves de l'école Michel Servet porte un projet de jardin partagé qui est le fruit d'un travail collectif de plusieurs années, associant tout particulièrement les équipes de l'école et le centre social Quartier Vitalité.

L'Amicale des parents d'élèves de l'école Michel Servet et le centre social Quartier Vitalité ont sollicité la Ville de Lyon pour pouvoir mettre en place ce jardin partagé au sein de l'école maternelle Michel Servet.

Le projet de jardin partagé est situé dans l'école maternelle Michel Servet et est composé de jardinières positionnées dans la cour du bas de la maternelle sur une surface de 50 m².

Toutes les plantations seront réalisées dans des jardinières, qui sont la propriété de l'Amicale des parents d'élèves de l'école Michel Servet.

Le jardin sera prioritairement à destination des élèves de maternelle, les classes d'élémentaires pourront être associées ponctuellement à des activités.

Ce jardin partagé doit permettre de travailler avec les enfants sur l'observation (plantes, insectes, vers, compost...), l'expérimentation (comment bien faire pousser les plantations), la consommation de la production, le développement des liens et la coéducation (école/familles, école/périscolaire, école/vie du quartier).

L'Amicale des parents d'élèves de l'école Michel Servet et le centre social Quartier Vitalité auront plus spécifiquement en charge la gestion du jardin partagé. L'Amicale des parents d'élèves de l'école Michel Servet portera le budget dédié à l'installation et à l'animation de ce jardin (jardinières, prestations de sensibilisation ou ateliers). Le centre social Quartier Vitalité aura l'usage du jardin sur les temps péri et extrascolaires des enfants. Les deux associations assureront l'entretien du jardin, tout particulièrement lors des vacances scolaires.

Afin de concrétiser le projet, il est proposé de mettre à disposition l'espace du jardin partagé au sein de l'école maternelle Michel Servet et de permettre son accès, aux associations, l'Amicale des parents d'élèves de l'école Michel Servet et le centre social Quartier Vitalité, par convention d'occupation temporaire à titre gratuit jusqu'au 7 juillet 2025. Cette convention pourra être prorogée une seule fois pour une période de 3 ans par tacite reconduction.

Cette convention intègre en annexe le plan de localisation du jardin partagé.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu ladite convention et son annexe ;

Vu le Projet Educatif de Lyon ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- La convention d'occupation temporaire à titre gratuit d'espaces situés dans l'école maternelle Michel Servet susvisée, établie entre la Ville de Lyon et les associations Amicale des parents d'élèves de l'école Michel Servet, sise 2-6 rue Alsace Lorraine à Lyon 1^{er}, et le centre social Quartier Vitalité, sise 7 rue Saint Polycarpe à Lyon 1^{er}, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET